



Département du **LOIRET**  
Arrondissement de **MONTARGIS**  
Canton de **COURTENAY**

# MAIRIE D'ERVAUVILLE

AFFICHE LE

- 3 MARS 2022



2022/01  
La secrétaire de mairie  
M. HABRIGER

**ARRETE MUNICIPAL N° 2022 / 07**

## Portant limitation de Vitesse dans le hameau Les Vigers

**Le Maire de la commune d'ERVAUVILLE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,  
**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25 et R 413-1,  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,  
**Considérant** que la traversée du hameau « Les Vigers » représente un danger pour les riverains, la vitesse de tous les véhicules doit être limitée à 50 km / heure.

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La vitesse de tous les véhicules circulant sur la voie communale n° 6 des Vigers aux Féraults dans la traversée du hameau « Les Vigers » est limitée à 50 km / heure, sur la section comprise entre la parcelle cadastrée ZC n° 77 et la parcelle cadastrée ZB n° 65.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune d'ERVAUVILLE.

**ARTICLE 3** : Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

**ARTICLE 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune d'ERVAUVILLE.

**ARTICLE 6** : La secrétaire de mairie de la commune d'ERVAUVILLE, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de COURTENAY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A ERVAUVILLE, le 25 février 2022

Le Maire

Claudia GUESPIN



MAIRIE – 2 route de Chantecoq 45320 ERVAUVILLE